

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sarah GROSCLAUDE	Gabrielle VENCK-MILLET
Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 71

**Fermeture et
ouverture de poste au
service administratif
suite à promotion
d'un agent**

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que la Commune compte dans son effectif un agent au service administratif qui occupe un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- expose que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a inscrit, en date du 04 novembre 2024, sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024, Madame Nathalie POUILLET au grade de Rédacteur Territorial.

En conséquence, il est nécessaire d'une part de créer un poste de rédacteur territorial et d'autre part de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DÉCIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 31 décembre 2024,

- **DECIDE** de nommer Madame Nathalie POUILLET sur le poste de Rédacteur Territorial à temps complet,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2025,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

